



ANNEXES

- Site du Greta CDMA : <https://www.cdma.greta.fr/>

- Charte graphique du GPI2D

Voir pièce jointe.

- Analyse du site actuel du GPI2D réalisée par l'agence White Lynx

Voir pièce jointe.

- Catalogue de notre offre de formation

Voir pièce jointe.

- Liste de nos formations triées par domaine (pour affichage sur le nouveau site)

Proposition de grands domaines :

- Artisanat : verrerie/horlogerie
- Automobile
- Bâtiment
- Electronique/électrotechnique
- Energétique
- Industrie : Chaudronnerie
- Industrie : Maintenance
- Industrie : Productique
- Informatique : CAO/DAO
- Informatique : Réseaux
- Techniques médicales : optique-lunetterie/imagerie médicale
- Sécurité-sûreté
- Transport et logistique
- Urbanisme
- CléA (dans une autre couleur)
- VAE (dans une autre couleur)

- Page établissement : présentation à conserver sur le nouveau site : <http://www.gpi2d.greta.fr/qui-sommes-nous/>

Nos établissements



LYCÉE GALILÉE



LYCÉE LOUIS ARMAND



LYCÉE GASTON BACHELARD



LYCÉE DORIAN



LYCÉE LÉONARD DE VINCI



LYCÉE HECTOR GUIMARD



LYCÉE FRESNEL



LYCÉE JACQUARD



EREA EDITH PIAF



LYCÉE VAUQUELIN



LYCÉE CAMILLE JENATTON



LYCÉE MARCEL DEPREZ



LYCÉE CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX



LYCÉE RASPAIL



LYCÉE DIDEROT

A propos

Le lycée professionnel Galilée ☞ est spécialisé dans deux secteurs très différents: les prothèses dentaires et les systèmes numériques.

Dans le cadre de son partenariat avec le Greta GPI2D, le lycée accueille les stagiaires en formation continue sur ses plateaux techniques pour les former aux **systèmes numériques et plus particulièrement aux réseaux informatiques et systèmes communicants**. Cette filière connaît une expansion particulière avec le déploiement de la fibre optique et l'essor des nouveaux métiers du numérique.

Lycée Galilée

28 rue de Patay

75013 Paris

Accueil du public : du lundi au vendredi 8h - 18h

Accès : Tramway T3 (Maryse Bastié), Bus 27 (Regnault)

Portes ouvertes : 16 février 2019



Les formations dispensées dans cet établissement

- Bac pro Systèmes numériques Option C réseaux informatiques et systèmes communicants

➤ Mentions légales à afficher sur le site

ÉDITEUR

GRETA Paris Industrie Développement Durable

134, rue d'Aubervilliers
75019 Paris
FRANCE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christophe Hespel, Ordonnateur du GRETA GPI2D

RÉDACTEURS

Conseillers (ères) en Formation Continue : Cécile Buanec, Philippe Emourgeon, Elinor Gorce, Patrice Marquois, Julien Aubrun, Nicolas Pasco, Elisabeth Santelli, Arnaud Bonté, Aurélie Capizzi

Chargée de communication : Marylou Verdalle

HÉBERGEMENT DU SITE

Académie de Paris

DATE DE CREATION DU SITE

Septembre 2020 (à mettre à jour)

DROITS DE REPRODUCTION

Les informations présentées sur ce site sont publiques. La reproduction des pages de ce site est autorisée à la condition d'en demander l'autorisation au webmestre, de mentionner la source et de créer un lien sur la ou les pages de référence. Elles ne peuvent être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires. Les photos ou illustrations sont la propriété du GRETA GPI2D et ne sont pas libres de droit. La reproduction des photographies est également soumise à autorisation.

Lorsque des données présentes sur ce site ont un caractère nominatif, les utilisateurs doivent en faire un usage conforme aux réglementations en vigueur et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Carli-Krebs / HappyDev

DÉVELOPPEMENT DU SITE

XXXXXXXXXX (à mettre à jour)

Conduite des travaux : XXXXXXXXXXXXXXXX (à mettre à jour)

Design : XXXXXXXXXXXX (à mettre à jour)

Développement : XXXXXXXXXXXX (à mettre à jour)

DÉVELOPPEMENT DES BASES DE DONNÉES

XXXXXXXXXXXXX (à mettre à jour)

TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer le public sur les formations. Le responsable de ce traitement est l'Ordonnateur du GRETA : M. Christophe Hespel. Les destinataires des données sont les agent(e)s d'accueil, les assistant(e)s, les coordonnateurs(trices), les conseiller(ère)s en formation continue.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au GRETA GPI2D, 61, rue David d'Angers, 75019 Paris.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Déléguée à la protection des données

La déléguée à la protection des données est Helena Oyarzabal-Caffiaux, Inspectrice de l'Éducation nationale CCPD 1er degré - 12 boulevard d'Indochine 75019 Paris.

Responsable de traitement

Les données personnelles transmises sont recueillies et traitées au sein du GRETA GPI2D Paris Industrie Développement Durable, 61 rue David d'Angers 75019 Paris, représenté par Alain Galeazzi.

Types de données collectées, finalité et destinataires

Les informations recueillies sont destinées à informer le public sur les formations ainsi qu'à recueillir des éléments d'identité qui seront nécessaires dans le cadre de l'établissement d'un contrat de formation.

Ces données seront traitées par l'Agence de développement et de communication du GPI2D (agent(e)s d'accueil, les assistant(e)s, les coordonnateurs(trices), les conseiller(ère)s en formation continue, chargé(e) de communication) et ne seront pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

Durée et modalités de conservation

Les données sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les données sont conservées uniquement pendant la durée strictement nécessaire aux traitements déclarés selon les finalités précitées, et en toute hypothèse dans les limites imposées par la loi. Aussi, selon le type de données personnelles, la durée de conservation peut varier entre quelques jours et plusieurs années.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont :

- traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités; le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, conformément à l'article 89, paragraphe 1, comme incompatible avec les finalités initiales (limitation des finalités);
- traitées de manière adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées; les données à caractère personnel peuvent être conservées pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées exclusivement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'article 89, paragraphe 1, pour autant que soient mises en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées requises par le présent règlement afin de garantir les droits et libertés de la personne concernée (limitation de la conservation);
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité);

DROITS DES USAGERS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification vous permettant, le cas échéant, de faire modifier, compléter ou mettre à jour vos données à caractère personnel qui sont inexactes ou incomplètes. De plus, vous disposez d'un droit, pour motifs légitimes, de limiter le traitement de vos données ou de vous y opposer. Vous disposez d'un droit à l'effacement des données, et du droit à la portabilité. Vous pouvez, si besoin, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL).

Conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » modifiée par les dispositions de la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016, vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos Données à Caractère Personnel après votre décès. Vous êtes informé que vous pouvez librement désigner une personne chargée de l'exécution de vos directives et que vous pouvez modifier ou révoquer vos directives à tout moment.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier gratuitement en contactant contact@gpi2d.greta.fr.

Les demandes devront être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

➤ **Conditions générales de vente à afficher sur le site**

Article 1 : Préambule

Le Greta GPI2D Paris Industrie Développement Durable dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de conseil et d'ingénierie.

Toute commande de prestation au Greta GPI2D est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus dans cet article emporte de plein droit leur acceptation.

Le Greta GPI2D effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité du Greta GPI2D.

Article 2 : Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par le Greta GPI2D impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation proposées par le Greta GPI2D.

Les fiches actions précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en stage, les modalités de sanction de l'action.

A réception d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale signée, le Greta GPI2D fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

Le client s'engage à retourner au plus tôt au Greta GPI2D un exemplaire signé. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre comporter le cachet commercial de celle-ci.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat (14 jours en cas d'inscription en ligne). L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

Article 3 – Sanction de la formation

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation, la réussite du stagiaire à l'examen et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. En tout état de cause, le Greta GPI2D n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat.

Une attestation de formation est établie par le Greta GPI2D à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 4 – Prix

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par le Greta GPI2D. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Article 5 – Facturation et délai de paiement

La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Le taux mentionné supra ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, le centre de formation facturera au client les sommes réellement dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Les 70% restant doivent donner lieu à échelonnement.

Article 6 – Conséquences de la non réalisation de la prestation de formation par le Greta GPI2D

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le Greta GPI2D rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du code du travail.

Article 7 – Conditions d'annulation des formations

Report ou annulation du fait du Greta GPI2D :

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans chaque fiche action, le Greta GPI2D se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. Le Greta GPI2D prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, le centre de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur ; dans ce cas un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagnée d'un RIB.

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire :

Dans le cas d'une inscription individuelle (particulier) le stagiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8 – Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, le Greta GPI2D est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par le Greta GPI2D.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Article 9 – Protection des données personnelles du client

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au Greta GPI2D en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du Greta GPI2D pour les besoins desdites commandes.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au Greta GPI2D concerné.

En particulier, Greta GPI2D conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels le Greta GPI2D peut être soumis.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive du Greta GPI2D et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du centre de formation (Greta ou GIP FCIP). Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

Article 11 – Communication

Le client autorise expressément le Greta GPI2D à faire mention dans leurs documents commerciaux de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application.

Article 12 – Litige

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal compétent dans le ressort du siège du Greta GPI2D.